

Site du 15 bd Jean Moulin à Angoulême

- - - - -

Aménagement de parking

Mise en place d'ombrières

Permis d'aménager

Description du projet d'aménagement

Renseignements administratifs

Dénomination de l'établissement :

Conseil Départemental de la Charente

- Maison Départementale des Solidarités
- Direction des Routes et de l'Aménagement

Conducteur d'opération

Direction des Routes et de l'Aménagement

15 bd Jean Moulin

16000 ANGOULEME

Personne en charge de la demande :

M. Jean-Claude BLICQ

Chargé d'opérations Service Projets

Direction du Patrimoine Foncier et Energie

Pole Infrastructures et Aménagement du Territoire

05 16 09 75 78

jcblicq@lacharente.fr

Adresse du site concerné par l'opération :

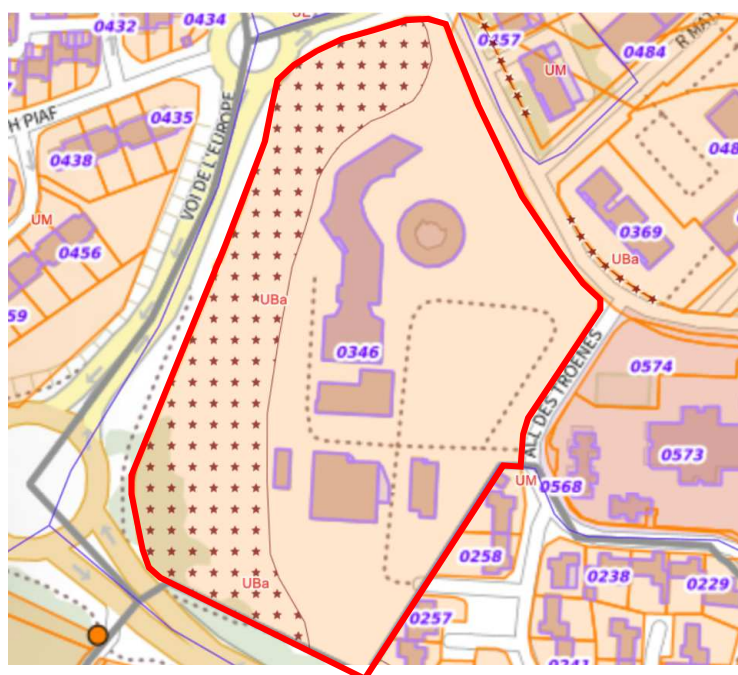
15 bd Jean Moulin – 16000 ANGOULEME

Références cadastrales :

Le terrain se compose d'une seule parcelle, référencée CL 346

Surfaces cadastrales :

La surface de la parcelle CL 346 est de 34 617 m²



La situation existante

Le site du 15 bd Jean Moulin à Angoulême est un des sites majeurs du Département. Il regroupe actuellement :

- le Pole Solidarité ;
- la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- la Maison des Solidarités de Ma Campagne (MDS) ;
- le service Logistique des Moyens Généraux (SMG);
- la Direction des Routes et de l'Aménagement (DRA).

Il accueille potentiellement 490 personnes :

- 350 agents du Département travaillant dans les services répartis sur le site ;
- jusqu'à 120 personnes dans les espaces de formation ou de réunion ;
- environ 20 personnes en tant que public accueilli dans les services.

Le site dispose de 5 zones de stationnement aux fonctionnalités différentes :

- un parking "Visiteurs" de 954 m² pour 45 places dont 6 PMR ;
- un parking "Personnel" de 3 500 m² pour 156 places dont 2 PMR ;
- un parking "MDS" de 91 m² pour 7 places dont 1 PMR ;
- un parking "Logistique" de 115 m² pour 9 places dont 1 PMR ;
- un parking "véhicules de services" de 1 445 m² pour 62 places dont 2 bornes de rechargement électrique.

Soit une capacité de stationnement de 279 places. Le site met également à disposition 3 zones de stationnement couvertes pour véhicules 2 roues, motorisés ou non, représentant une trentaine d'emplacements.

[*Cf. document PA3*](#)

Classement :

Le site de Jean Moulin est classé en zone UBa : identifiée comme «habitat collectif présentant une hauteur plus importante » dont les objectifs sont d'encourager les mutations, les rénovations et la densification urbaine, tout en maintenant et en augmentant les espaces dédiés aux espaces verts.

Une zone de protection

Une règle, spécifique au PLUI, positionne un secteur paysager protégé sur l'espace de pleine terre le long de l'avenue de l'Europe ou de la RD1000. Ce secteur est considéré comme présentant un intérêt paysager, en raison des plantations qui s'y trouvent. Il constitue un espace de respiration, de transition pour le tissu urbain.

Stationnement

Pour les aires de stationnement, le PLUI impose un traitement paysager de qualité, avec un arbre, au moins, pour 4 emplacements. Ces arbres peuvent être groupés en bosquets. Le projet prévoit, pour renforcer la perception des espaces verts, de majorer le nombre de plantation à raison de 1 arbre pour 3 places créées.

Loi APER

La loi APER (Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) impose depuis le 1er juillet 2023, l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parcs de stationnement

extérieurs de plus de 1 500 m² existants, sur au moins 50% de la superficie des parcs. Ces travaux sont donc nécessaires pour rendre le site conforme à la réglementation.

Situation existante pour ce site :

- *surface totale de la parcelle : 34 617 m² ;*
- *emprise bâtie : 3 800 m² ;*
- *Surfaces de plancher : 10 390 m²*
- *emprise voirie, stationnement et zones imperméabilisées : 8 600 m² ;*
- *emprise des espaces verts de pleine terre : 22 217 m² ;*
- *dont surface du secteur paysager : env. 11 500 m².*

Descriptif synthétique du projet d'aménagement :

Le projet d'aménagement, tel qu'il est présenté, est un ensemble global. Pour des questions d'organisation de stationnement impactant la vie et les fonctionnalités du site, les travaux ne seront réalisés que par tranches dont la temporalité n'est aujourd'hui pas connue.

Ce phasage se décompose ainsi :

- Phase 1 : Extension du parking "visiteurs et personnel" ;
- Phase 2 : Extension du parking "visiteurs" ;
- Phase 3 : Extension du parking "personnel" ;
- Phase 4 : Mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parking "personnel" ;
- Phase 5 : Extension du parking "véhicules de services".

Cf. document PA4

Descriptif des travaux par phase :

Phase 1 : Extension du parking "visiteurs et personnel"

Il s'agit d'augmenter la capacité d'accueil du parking public existant. Cet espace, de 1 160 m², sera avant tout réservé aux usagers désirant être reçus dans les différents services du Département mais également dédié aux agents du Département et partenaires, utilisant les salles de réunion et de formation. 51 places de stationnement seront ainsi créées.

Structure

Après un léger terrassement en déblais et l'abattage de quatre arbustes, aménagement d'une plateforme en calcaire et pose d'un géotextile. Des bordures béton seront mises en place pour délimiter les espaces et maintenir les matériaux. Ces bordures ne seront pas jointées de manière à évacuer les eaux de pluies dans les espaces enherbés.

Finition

Les voiries et espaces de circulation recevront une finition en matériaux enrobés, les places de stationnement seront réalisées en dalles alvéolées béton ou PVC recyclé, dans lesquelles, un substrat végétal mélangé à des semences de gazon sera incorporé.

Végétalisation

Des arbres de hautes tiges, d'essence locale, seront plantés en périphérie des zones de stationnement, à raison de 1 pour 3 places créées. Soit un total de 19 plants composés de bouleaux, charmes et érables. L'abattage des 4 arbustes sera compensé.

Gestion des eaux de pluie

Sur les voies d'accès imperméabilisées, les eaux pluviales seront dirigées gravitairement vers les zones de stationnement. Les eaux de pluie seront alors absorbées sur la parcelle par infiltration.

Eclairage

Un réseau d'éclairage composé de candélabres à lanterne led existe déjà sur le site. Des candélabres identiques aux équipements existants seront mis en place sur le nouveau parking et ses accès. Le réseau existant sera prolongé. Une programmation horaire permettra de restreindre le temps d'allumage. Le niveau minimum d'éclairement de 20 lux sera assuré.

Phase 2 : Extension du parking "visiteurs"

Il s'agit d'augmenter la capacité d'accueil du parking public existant, réservé aux usagers reçus dans les différents services du Département. 6 places de stationnement complémentaires seront ainsi créées pour une extension de surface de 110 m².

Structure

Après un léger terrassement en déblais et l'abattage d'un massif végétal, aménagement d'une plateforme en calcaire et pose d'un géotextile. Des bordures béton seront mises en place pour délimiter les espaces et maintenir les matériaux.

Finition

S'agissant de conserver la continuité du parking existant, les espaces de circulation et les zones de stationnement recevront une finition en matériaux enrobés.

Végétalisation

Des arbres de hautes tiges, d'essence locale, seront plantés en périphérie des zones de stationnement, à raison de 1 pour 3 places créées. 3 arbres de même essence seront plantés. La haie existante sera prolongée avec les mêmes essences pour assurer une continuité de vue.

Gestion des eaux de pluie

Les eaux pluviales seront dirigées gravitairement vers un réseau de drainage sur le terrain.

Eclairage

Un réseau d'éclairage composé de candélabres à lanterne led existe déjà sur le site. Des candélabres identiques aux équipements existants seront mis en place sur la nouvelle zone de stationnement. Le réseau existant sera prolongé. Une programmation horaire permettra de restreindre le temps d'allumage. Le niveau minimum d'éclairement de 20 lux sera assuré.

Phase 3 : Extension du parking "personnel"

Il s'agit d'augmenter, tant que possible, la capacité d'accueil du parking réservé aux véhicules des agents travaillant sur le site. 9 nouvelles places de stationnement, pour 135 m² pourront s'insérer entre deux zones existantes.

Structure

Après un léger terrassement en déblais, aménagement d'une plateforme en calcaire et pose d'un géotextile. Des bordures béton seront mises en place pour délimiter les espaces et maintenir les matériaux.

Finition

S'agissant de conserver la continuité du parking existant, les espaces de circulation et les zones de stationnement recevront une finition en matériaux enrobés.

Végétalisation

Des arbres de hautes tiges, d'essence locale, seront plantés sur le site, à raison de 1 pour 3 places créées. L'espace disponible en périphérie des zones de stationnement, déjà marqué par la présence d'arbres existants, n'étant pas suffisant, 3 arbres seront plantés à proximité de la Maison des Solidarités, ainsi que quelques arbres et arbrisseaux, formant bosquet.

Gestion des eaux de pluie

Les eaux pluviales seront dirigées gravitairement vers une noue d'infiltration sur le terrain.

Eclairage

Un réseau d'éclairage composé de candélabres à lanterne led existe déjà sur le site. Les équipements actuels sont suffisants pour assurer un éclairage minimum, sans complément.

Phase 4 : Mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parking "personnel":

Dans le respect de la loi Aper, des ombrières photovoltaïques seront mises en place sur la majorité du parking "Personnel".

Celles-ci fonctionneront pour alimenter le bâtiment principal en autoconsommation et revente du surplus de production. Les panneaux, couvrant une surface d'environ 2 000 m², seront installés sur une structure métallique. La puissance de la centrale est estimée à 400 kWc. Des bornes de rechargement pour véhicules électriques du personnel seront installées pour bénéficier de la production électrique des panneaux en journée. 13 bornes seront installées sous une des ombrières. 1 borne sera installée à proximité des places PMR.

L'éclairage existant, incompatible avec cet aménagement, sera déposé puis remplacé par un nouveau système d'éclairage, fixé directement sur la structure porteuse.

Le projet n'est à ce jour, pas complètement défini. Un permis de construire spécifique à cet aménagement sera déposé après désignation d'un maître d'œuvre par le Département de la Charente.

Phase 5 : Extension du parking "véhicules de services"

Il s'agit d'augmenter la capacité d'accueil du parking réservé aux véhicules de service de l'institution. 32 places de stationnement sur 760 m² seront ainsi créées dans le prolongement du parking existant. Ce parking est sécurisé par clôture, barrières et contrôle d'accès.

Structure

Après un léger terrassement en déblais déblais et l'abattage de 3 arbres, aménagement d'une plateforme en calcaire et pose d'un géotextile. Des bordures béton seront mises en place pour délimiter les espaces et maintenir les matériaux. Ces bordures ne seront pas jointées de manière à évacuer les eaux de pluies dans les espaces enherbés.

Finition

S'agissant de conserver la continuité du parking existant, les espaces de circulation et les zones de stationnement recevront une finition en matériaux enrobés.

Végétalisation

Des arbres de hautes tiges, d'essence locale, seront plantés sur le site, à raison de 1 pour 3 places créées. 11 arbres seront plantés en périphérie des zones de stationnement.

Gestion des eaux de pluie

Les eaux pluviales seront dirigées gravitairement vers la noue d'infiltration existante.

Eclairage

Un réseau d'éclairage composé de candélabres à lanterne led existe déjà sur le site. Des candélabres identiques aux équipements existants seront mis en place sur le nouveau parking. Le réseau existant sera prolongé. Une programmation horaire permettra de restreindre le temps d'allumage. Le niveau minimum d'éclairement de 20 lux sera assuré.

Bornes de rechargement électrique

6 bornes de rechargement des véhicules électriques seront installées à proximité du bâtiment Logistique. Leur usage sera spécifiquement dédié aux véhicules de service.

Clôture

Cet espace de stationnement est aujourd'hui sécurisé par une clôture en treillis soudés et des portails coulissants, commandés par un contrôle d'accès. Le projet prévoit de démonter une partie de la clôture, de la reposer et de la compléter en fonction du stationnement créé. Les accès en entrée et sortie demeurent inchangés.